

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_31**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUJIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : SPORTS JEUNESSE – TARIFS DE L'ALSH ETE 2019

Les tarifs de l'ALSH été ont été revalorisés.

Proposition tarifs 2019 (augmentation d'environ 2%)

**Tarifs pour l'ALSH été 2019 pour les 3-11 ans :**

Quotient familial : Revenu fiscal de référence/ nombre de parts	Entre 1 et 9 jours		Entre 10 et 13 jours		14 jours et plus	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée
1 De 0 à 5400	4.90€	10.60€	4.65€	10.10€	4.40€	9.60€
2 Entre 5401 et 9000	5.70€	12.80€	5.45€	12.30€	5.25€	11.80€
3 Entre 9001 et 10800	6.35€	14.00€	6.10€	13.50€	5.85€	13.00€
4 De 10801 et plus	6.90€	15.00€	6.65€	14.50€	6.40€	14.00€
Communes extérieures	7.90€	17.00€	7.65€	16.50€	7.40€	16.00€

Repas : 3,40€

Bénéficiaires Bons CAF : réduction de 4€/jour et 2€/demi-journée

**Tarifs pour l'ALSH été 2019 pour les 11-17 ans :**

Tarif selon activités proposées (de 4.30€ à 15.30€).

- Tranche 1 : -12% par rapport au tarif normal
- Tranche 2 : tarif normal
- Tranche 3 : tarif normal + 10%
- Tranche 4 : tarif normal + 18%

**Tarifs pour l'ALSH été 2019 des mini-séjours pour les 6-11 ans :**

Quotient familial	CP/CE1 (4 jours)	CE2/CM (5 jours)
1 Entre 0 et 5400	105€	130€
2 Entre 5401 et 9000	115€	140€
3 Entre 9001 et 10800	126€	150€
4 De 10801 et plus	141€	165€
Bénéficiaires CAF	79€	95€
Communes extérieures	161€	185€

Bénéficiaires Bons CAF : réduction de 9€/jour

**Tarifs pour l'ALSH été 2019 du camp ados pour les pré-ados et ados :**

Quotient familial	6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> (8 jours)	4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> /2 <sup>nde</sup> (10 jours)
1 Entre 0 et 5400	220€	275€
2 Entre 5401 et 9000	245€	300€
3 Entre 9001 et 10800	265€	330€
4 De 10801 et plus	290€	370€
Bénéficiaires CAF	173€	210€
Communes extérieures	320€	410€

Vu l'avis favorable de la commission sports jeunesse du 16 avril 2019 ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_31-DE

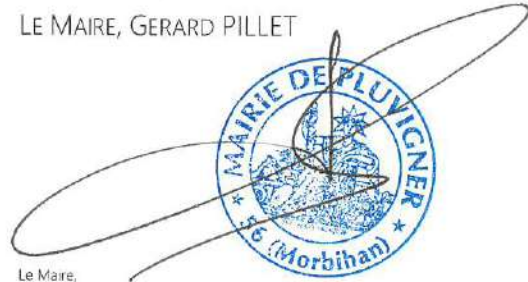
2019/

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES NOUVEAUX TARIFS. M.  
LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

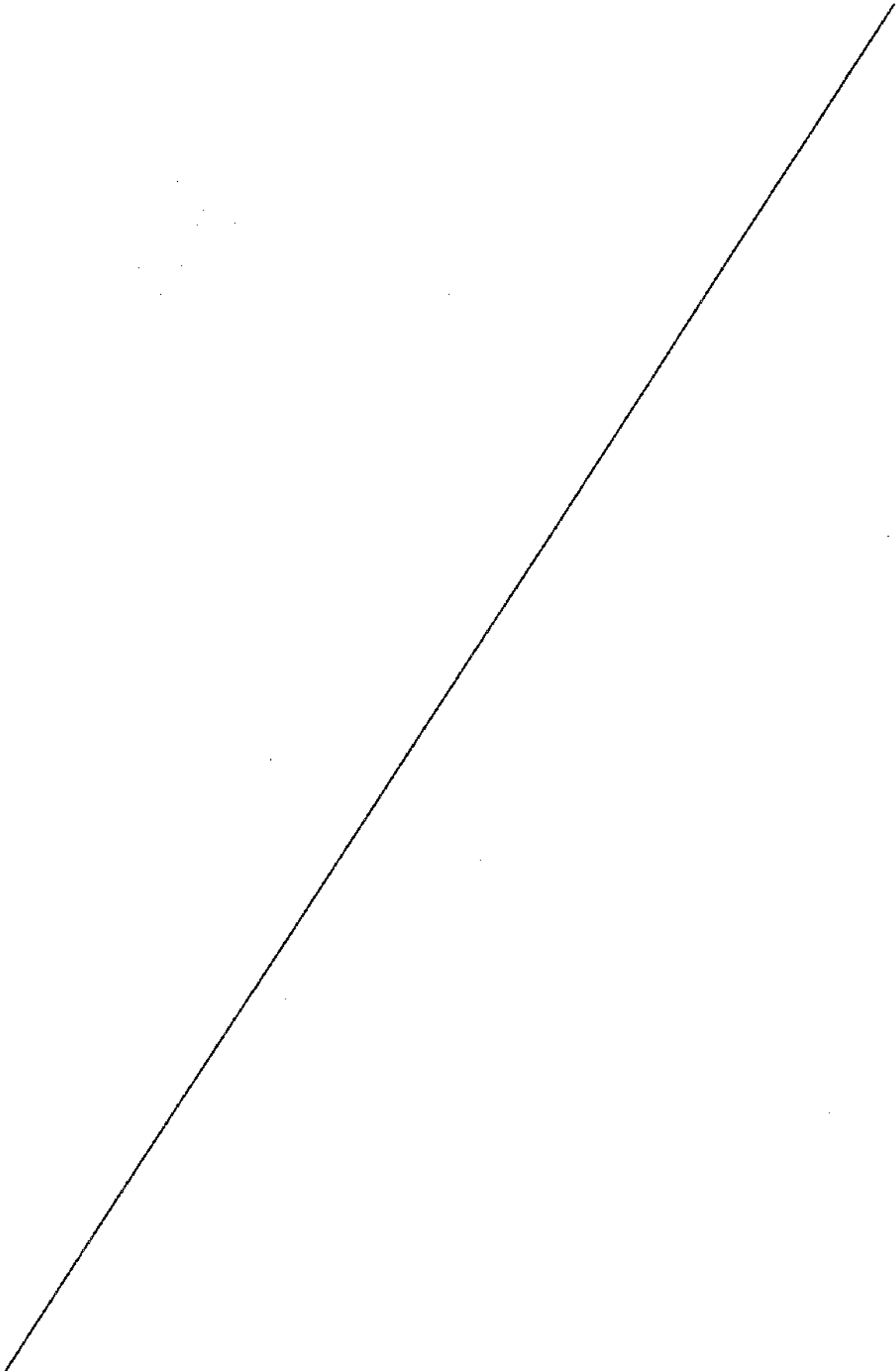
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_31-DE



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_32**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : MONDE ASSOCIATIF – REGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les règles d'attribution des subventions ont évolué.

Pour les associations n'ayant que des adhérents non-licenciés : pas d'évolution

- 14 € pour les 30 premiers adhérents ;
- 8 € pour les adhérents suivants ;
- + 9 € pour les adhérents de moins de 18 ans.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **20/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_32-DE

Pour les associations ayant des licenciés affiliés à une fédération : pas d'évolution

- 20 € pour les 30 premiers licenciés ;
- 14 € pour les licenciés suivants ;
- + 15 € pour les licenciés de moins de 18 ans.

Pour toutes autres associations, nouvelles attributions :

- **pluvignaises : 400 € la 1<sup>ère</sup> année, ensuite 300 € les années suivantes ;**
- **extérieures à Pluvigner : 150 € la première année et 150 € les années suivantes.**

Les subventions scolaires restent inchangées :

Attribution d'une subvention de 35€ pour les voyages scolaires d'au moins une nuitée pour les Pluvignois scolarisés au collège ou au lycée sur demande des familles (avec justificatif de l'établissement).

Vu l'avis favorable de la commission monde associatif du 16 avril 2019 ;



Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2019								
Alliance, les associations qui font pas les demandes école et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne peuvent bénéficier de leur subvention 20 (Budgetation Régale)								
Pour le volet scolaire, les subventions porteront sur l'année scolaire 2018-2019								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2018	SUBVENTIONS DEMANDEES 2019	SUBVENTIONS ACCORDEES 2019	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT</b>								
FDGDON	525,40 €	525,40 €	525,40 €	selon convention				
Pêcheurs de Raogondins	60€ + 5€ / PRISE	60€ + 5€ / PRISE	60€ + 5€ / PRISE	60€ + 5€ / PRISE				
Comice Agricole du Canton	1 948,50 €	0,25/mabitant (7783H)	1 945,75 €	0,25x 7394 = 1848,5€	OUI		OUI	
Eaux et Rivières	110,00 €	non précisé	150,00 €		OUI		OUI	
GVA (AGIR Rhuys à Lanvaux)	110,00 €	110,00 €	150,00 €		OUI		OUI	
Bretagne Vivante septnb	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
<b>TOTAL</b>			<b>2 771,15 €</b>					
<b>HUMANITAIRE</b>								
Banque Alimentaire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		OUI		OUI	
Secours Catholique	0,00 €							
Association de conjoints survivants et parents d'orphelins du morbihan (association des veuves et veufs du morbihan)	110,00 €							
solidarité paysans de Bretagne	110,00 €	non précisé	150,00 €		OUI		OUI	
Restos du coeur	110,00 €	110,00 €	150,00 €		OUI		OUI	
échange et partage deuil	110,00 €	200,00 €	150,00 €		OUI		OUI	
L'association des doumeurs de voix	0,00 €							
Accueil Entraide Solidarité AES	300,00 €	200 € (fonctionnement 110 €)	300,00 €		OUI		OUI	
Enfance et Familles d'Adoption du Morbihan	0,00 €	non précisé	0,00 €		OUI		OUI	
Bibliothèque sonore de Quimper et du Finistère	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
VMEH Visite des malades dans les établissements hospitaliers	0,00 €	100 €	150,00 €		OUI		OUI	
Association Solidarité Meubles	0,00 €	non précisé	150,00 €		OUI		OUI	
GEM Vous et nous	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
<b>TOTAL</b>			<b>1 750,00 €</b>					

ASSOCIATIONS EXTERIEURES DIVERSES									
unon départementale des sapeurs pompiers du Morbihan – œuvre des civils	221,82 €	0,03€/habitant (77931)	233,49 €					non	oui
ADAMI - Association d'Aide aux Victimes d'Infirmités	110,00 €								
Association Prévention Routière	220,00 € (110x2)								
Société nationale des meilleurs ouvriers de France	0,00 €	non précisée	0,00 €					oui	
Entente Morbihanaise du sport scolaire	0,00 €	0,15€/habitant=0,15x7314=1109,1 €	0,00 €					non	oui
<b>TOTAL</b>			<b>233,49 €</b>						
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES DIVERSES									
AMECA		2000€ pour le rassemblement International Morbihanaise du 22 et 23 Juin 209	2 000,00 €						
Clubs des Bons Amis	110,00 €	110,00 €	300,00 €					oui	oui
Les Séniors du Tarn	110,00 €		300,00 €					oui	oui
Souvenir Français	150 € (adhésion)	300€ dont 150€ d'adhésion	300,00 €					oui	non
Amicale des Sapeurs Pompiers de Pluvigner	1 000,00 €	110€ fonctionnement - 2015-26 (1500€ - 535,20€ pour achat des habits)(1500+535,20=800)	2 335,20 €					oui	oui
Les jardins de kergu	110,00 €	110,00 €	300,00 €					non	oui
UNACTA (Anciens Combattants)	220,00 €	220,00 €	300,00 €					oui	oui
Les amis de Poin Ker	110,00 €		300,00 €						
La maison des mille patés (MAMI)	110,00 €	110,00 €	300,00 €					oui	oui
Comité cannal de Pluvigner	110,00 €								
Dalhan Beer Matelotage	110,00 €								
Comité des fêtes de Malchappe	1 200,00 €	1200€ (organisation Cd Piv - AI Général)	1 200,00 €					oui	oui
Vivre au Pays de Pluvigner	110,00 €	320,00 €	300,00 €					oui	oui
Centre d'animation du Tarn	110,00 €	200,00 €	300,00 €					oui	oui
La Kabanakado	110,00 €	110,00 €	300,00 €					oui	oui
Piljadur Carte Noiz	1 700,00 €	1000 (300+700 organisation festival)	1 000,00 €					oui	oui
TEAM HAHN	300,00 €								
Bout'rou et compagnie	0,00 €	150,00 €	300,00 €					oui	oui
Amicale des employés municipaux de Pluvigner et ses territés	8 000,00 €	310€/agent pour fin d'année (130agents) + 70€/amicalité(159 amicalités)	8 030,00 €					oui	oui
<b>TOTAL</b>			<b>17 865,20 €</b>						



SPORTIVES									
Foules Pluvignoses	628,00 €	700,00 €	700,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
COP Gym Enfants	4 848,00 €	3 500,00 €	2 850,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Club Cydio les Farfadets	1 956,00 €	1 400,00 €	1 190,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Kerolets	7 691,00 €	30 premiers - 20€ par licence 15 € (pas non licencié) pour les autres: 15 € par licence 8 € par non licencié moins de 8 ans: 15 € par licence 3. Cour non licencié	8 106,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Joules du Loch (Kiwanis Club)	100,00 €	Déjà voté	100,00 €						
Eur Flechen Pleudigner	160,00 €	160,00 €	120,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
ASP	1 451,00 €	non précisé	1 725,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Pluv'Bad	2 665,00 €	3000€ fonctionnement + 2000€ projets= 4000€	2 455,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Gymnastes Pluvignoses	2 905,00 €	1500€ fonctionnement + 1000€ projets = 2500€	2 845,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Roller cop's Pluvignier	2 907,00 €	3 400,00 €	4 451,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Patronage Ligue d'Auray Gymnastique	580,00 €	750,00 €	770,00 €		oui	oui	oui	oui	oui
Pluvignier Basket Ball	4 151,00 €	2500€ fonctionnement + 500€ projets: 3873 + 30 au transport	4 945,00 €		oui	oui	oui	oui	oui

Karaté club Pluvigner	1 308,00 €	1 500,00 €	92,00 €	Liste des licenciés ?	OUI	NON	OUI	
Pleumeur Pluvignoise	671,00 €	671,00 €	983,00 €	Liste des licenciés ?	OUI	NON	OUI	
Tennis club pluvignois	1 927,00 €	1910€ fonctionnement + 800€ projets	2 380,00 €		OUI	OUI	OUI	
Assoc sportive du Collège du C&H Lamo	3 285,00 €	Frais d'entrée scolaire	30 personnes - 20€ par licencié - 14€ par non licencié pour les parents - 14€ par licencié 8€ par non licencié - 8€ par licencié - 15€ par licencié 9€ par non licencié		OUI	OUI	OUI	
Ecole Cyclisme Pluvignoise	8 773,00 €	5 800,00 €	9 400,00 €		OUI	OUI	OUI	
Valley Club	1 645,00 €	non précisée	970,00 €		OUI	OUI	OUI	
USB1 - Union sportive de Beuz/ Lannaur	7 659,00 €	2 000,00 €	7 068,00 €		OUI	OUI	OUI	
CMK	615,00 €		615,00 €		OUI			
PLUVIGNANO	110,00 €	110,00 €	300,00 €	Avois à l'antité des compte ?	OUI	NON	OUI	
Cap Asso (centre équestre)	991,00 €	921€ (équipement) (les Pluvignois)	1 338,00 €		OUI	OUI	OUI	
Déjà Pluvigner	1 817,00 €	1 700,00 €	1 629,00 €		OUI	OUI	OUI	
PARC PAYS AUBAY RUGBY CLUB	0,00 €	3000€ déjà voté pour le Trophée Régional rugby du 15 et 16 mai 2019	3 000,00 €		OUI	NON	OUI	
L'Amicale des crampognes	0,00 €	100€ fonctionnement + 400€ de primes (boule asso)	400,00 €		OUI	OUI	OUI	
Grand-Champ rugby club	0,00 €	30 personnes - 20€ par licencié - 14€ par non licencié pour les parents - 14€ par licencié - 8€ par non licencié - 8€ par licencié - 15€ par licencié 9€ par non licencié						
<b>TOTAL</b>			<b>54 017,00 €</b>	<b>SPORT : 2005 licenciés ou adhérents (+ le collège environ 3300€ = 57 353€)</b>				

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 20/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_32-DE

CULTURE ET TOURISME						
Baqad Bleidi karnoth	157,00 €	suivant Nbre d'adhérents :13	321,00 €			
Radio Bro Gwened	0,00 €	non précisé	0,00 €	oui	non	non
Cinema Le Celtic	110,00 €	non précisé	150,00 €	oui	oui	oui
Pluvigner Patrimoines	500,00 €	510,00 € (fonctionnement 110 € et projets 400 €) : 300+210	510,00 €	oui	oui	oui
Karlenn Sten Kidna	250,00 €	250,00 €	250,00 €	oui	oui	oui
KOADI HA MOR	110,00 €	200,00 €	300,00 €	oui	oui	oui
Les Mamm-Gozh Bouts de Ficelle et Clé	110,00 €	150,00	300,00 €	oui	oui	oui
Association d'Animation Touristique de Pluvigner	3000 € Fête de la musique 3000 € Marchés nocturnes	3000 € Fête de la musique 3000 € Marchés nocturnes	6 000,00 €			
TOTAL			7 831,00 €			

2019/





SANTÉ									
Les Amis de la Santé Morbihan	100,00 €								
ADAPEI VANNES	110,00 €	non précisé			150,00 €				oui
Alcool assistance La Croix d'Or	110,00 €	non précisé			150,00 €				oui
Association régionale les layingécotomisés et mutilés de la voix	0,00 €	non précisé			0,00 €				oui
la santé de la famille	110,00 €								
Faire face ensemble	110,00 €	110,00 €			150,00 €				oui
AFM Téléthon	0,00 €	non précisé			0,00 €				oui
Les enfants de l'arc en ciel	0,00 €								
EFAIT	0,00 €	non précisé			0,00 €				non
Ligue contre le cancer	0,00 €	non précisé			0,00 €				oui
Rêves de down	0,00 €	non précisé			0,00 €				oui
Mucoviscidose Morbihan	0,00 €								
Amicale Donneurs de Sang	110,00 €	non précisé			300,00 €				oui
EGM Harmonie	0,00 €	non précisé			0,00 €				non
Creque la vie pour Emry	110,00 €				300,00 €				
Association Maitrds Solidarité (AM'S) 56 + ARSEP	300,00 €	non précisé			0,00 €				oui
Les Lyonnaises de Taïtoiline	0,00 €	1 000,00 €			0,00 €				non
APF France Handicap	0,00 €	non précisé			0,00 €				non
En avant les petits loups	0,00 €	non précisé			0,00 €				non
TOTAL					1 050,00 €				

TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES  
 2019  
 93 277,84 €

avec Assoc sportive du College du Goh Lanno 3400€ environ = 98 283,84€

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 20/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_32-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES SUBVENTIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_33**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : MONDE ASSOCIATIF – VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB CYCLISTE HANDISPORT ROAD RUNNER

Le Club cycliste handisport Road Runner organise les 22 et 23 juin prochains, en partenariat avec la commune de Landaul, les premiers championnats de France de paracyclisme en Bretagne.

Ils sollicitent la commune pour une subvention.

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL ATTRIBUE UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 250 € AU CLUB CYCLISTE HANDISPORT ROAD RUNNER. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_33-DE

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_34**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : MONDE ASSOCIATIF – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES APPLICABLES EN 2020

Pour répondre à de nouvelles demandes, les tarifs des salles pour 2020 évoluent :

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_34-DE

**SALLE JEAN MARIE GOASMAT**

**CAUTION : Un Chèque de 250 € et un chèque de 150 €**

<b>PARTICULIERS PLUVIGNOIS</b>		<b>PARTICULIERS EXTERIEURS</b>	
Apéritif - Vin d'honneur	200,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	250,00 €
<b>Repas sans vaisselle</b>		<b>Repas sans vaisselle</b>	
Journée	300,00 €	Journée	350,00 €
Week end	500,00 €	Week end	600,00 €
<b>Repas avec vaisselle</b>		<b>Repas avec vaisselle</b>	
Journée	400,00 €	Journée	450,00 €
Week end	600,00 €	Week end	700,00 €
<b>ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES</b>		<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
1ère manifestation	GRATUIT		
<b>A partir de la 2ème manifestation</b>			
Apéritif - Vin d'honneur	200,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	250,00 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur		Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	
<b>Repas sans vaisselle</b>		<b>Repas sans vaisselle</b>	
Journée	300,00 €	Journée	350,00 €
Week end	500,00 €	Week end	600,00 €
<b>Repas avec vaisselle</b>		<b>Repas avec vaisselle</b>	
Journée	400,00 €	Journée	450,00 €
Week end	600,00 €	Week end	700,00 €
<b>ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS</b>		<b>ENTREPRISES / COMITÉS EXTERIEURS</b>	
<b>1/2 journée</b>		<b>1/2 journée</b>	
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	250,00 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	350,00 €
<b>Journée</b>		<b>Journée</b>	
Repas avec vaisselle	550,00 €	Repas avec vaisselle	650,00 €

**SALLE KOZH KASTELL**

**CAUTION : Un Chèque de 300 € et un chèque de 150 €**

<b>PARTICULIERS PLUVIGNOIS</b>		<b>PARTICULIERS EXTERIEURS</b>	
Apéritif - Vin d'honneur	250,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	300,00 €
<b>Repas sans vaisselle</b>		<b>Repas sans vaisselle</b>	
Journée	350,00 €	Journée	400,00 €
Week end	550,00 €	Week end	650,00 €
<b>Repas avec vaisselle</b>		<b>Repas avec vaisselle</b>	
Journée	450,00 €	Journée	500,00 €
Week end	650,00 €	Week end	750,00 €
<b>ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES</b>		<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
1ère manifestation	GRATUIT		
<b>A partir de la 2ème manifestation</b>			
Apéritif - Vin d'honneur	250,00 €	Apéritif - Vin d'honneur	300,00 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	250,00 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	300,00 €
<b>Repas sans vaisselle</b>		<b>Repas sans vaisselle</b>	
Journée	350,00 €	Journée	400,00 €
Week end	550,00 €	Week end	650,00 €
<b>Repas avec vaisselle</b>		<b>Repas avec vaisselle</b>	
Journée	450,00 €	Journée	500,00 €
Week end	650,00 €	Week end	750,00 €
<b>ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS</b>		<b>ENTREPRISES / COMITÉS EXTERIEURS</b>	
<b>1/2 journée</b>		<b>1/2 journée</b>	
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	300,00 €	Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	350,00 €
<b>Journée</b>		<b>Journée</b>	
Repas avec vaisselle	550,00 €	Repas avec vaisselle	700,00 €

2019/

**SALLE MARIE JOSEPH LE BORGNE**

CAUTION : Un Chèque de 900 € et un chèque de 150 €					
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES		1 jour	2 jours consécutifs	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Fest-Noz - Grand concert		650.00 €	1 100.00 €	Fest-Noz - Grand concert	900.00 €
Loto		650.00 €	1 100.00 €	Loto	900.00 €
Bal - Fest-Dé - Spectacles (théâtre - Sport - Musique Humoriste...)		500.00 €	800.00 €	Bal - Fest-Dé - Spectacles (théâtre - Sport - Musique Humoriste...)	900.00 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS				ENTREPRISES / COMITÉS EXTÉRIEURS	
Congrès - Assemblée Générale avec buffet <i>1/2 journée</i>		800.00 €		Congrès - Assemblée Générale avec buffet <i>1/2 journée</i>	900.00 €
<i>Journée</i>		1 300.00 €		<i>Journée</i>	1 400.00 €

**MATÉRIELS**

- Tribunes de 285 places. Suppléments de tribune : 216 €
- Écran électrique : 20 €
- Chaîne et micro : 100 €
- Praticables : 25 premiers gratuits / 2 € ensuite par praticable supplémentaire
- Installation des tapis : 10 par tapis (4 tapis disponibles) en fonction de la configuration de la salle (bédouère)
- Claustra : 2 € par claustra (20 disponibles)

**INTERDICTION DE STAGES**

**FOYER DE LA MADELEINE**

CAUTION : Un Chèque de 250 € et un chèque de 150 €					
PARTICULIERS PLUVIGNOIS				PARTICULIERS EXTERIEURS	
Aperitif - Vin d'honneur (uniquement le midi)		200.00 €		Aperitif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	250.00 €
ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES				ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Aperitif - Vin d'honneur (uniquement le midi)		GRATUIT		Aperitif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	200.00 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)		GRATUIT		Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	200.00 €
Fest-Dé - Spectacles		Gratuit la 1ère fois 200 € les suivantes		Fest-Dé - Spectacles	NON
Conférence - Projection		GRATUIT		Conférence - Projection	200.00 €
ENTREPRISES / COMITÉS PLUVIGNOIS				ENTREPRISES / COMITÉS EXTÉRIEURS	
<i>1/2 journée</i> Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)		200.00 €		<i>1/2 journée</i> Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	300.00 €

- Sont considérées comme particuliers extérieurs, les personnes n'ayant ni résidence principale, ni résidence secondaire à Pluvigner.
- Sont considérées comme associations extérieures, les associations n'ayant pas leur siège social à Pluvigner
- Sont considérées comme entreprises et comités extérieurs, les entreprises et comités n'étant pas implantées sur Pluvigner

Location exceptionnelle DOJO : 250€, par jour pour Association extérieure  
 Location exceptionnelle salle Bernard ULVOAS : 500€ par jour pour Association extérieure uniquement en juillet et août

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

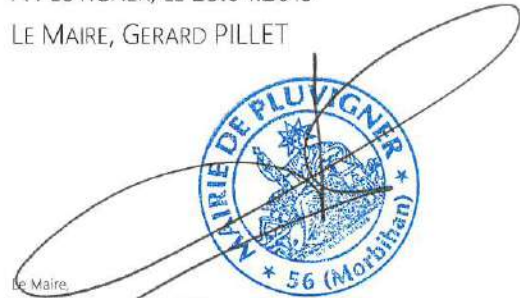
ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_34-DE

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TARIFS. M. LE MAIRE EST DESIGNÉ POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_35**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : URBANISME – DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIE COMMUNALE A STORLES

Dans le secteur de Storlès, un délaissé de voie communale n'est plus utilisé pour la circulation publique. L'article L141-3 du code de la voirie routière permet le déclassement des voies communales par le conseil municipal.

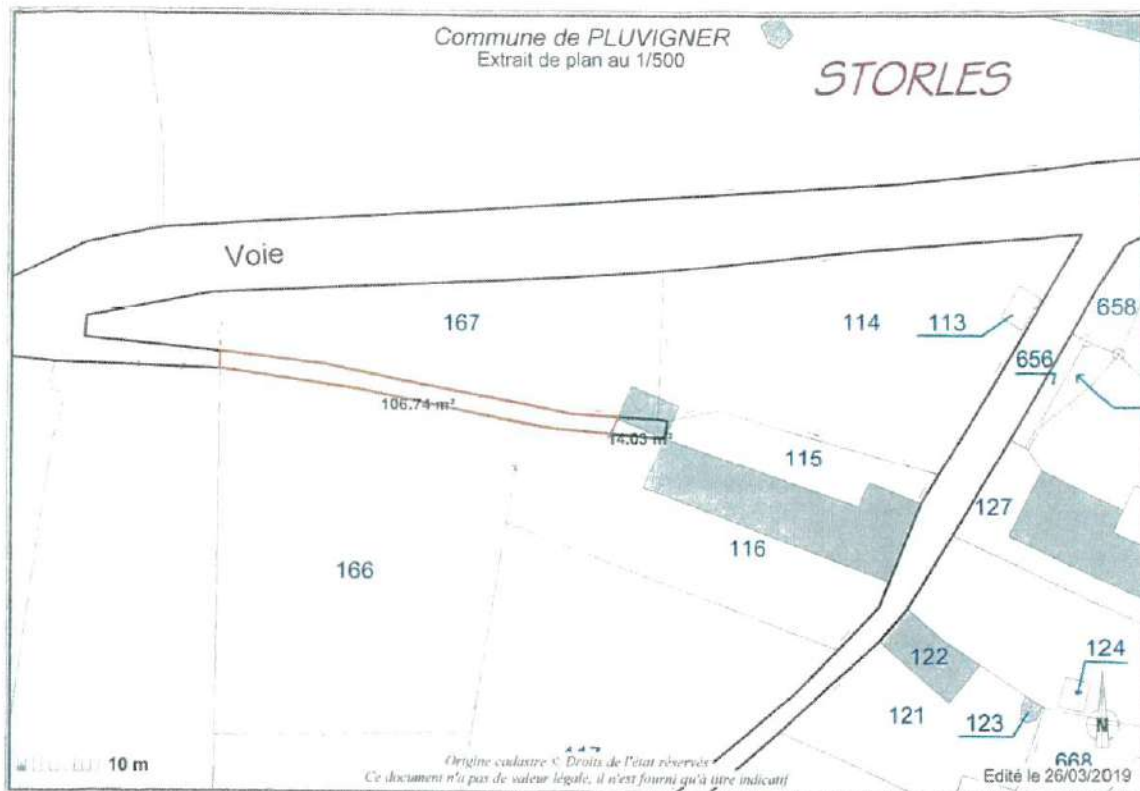
Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_35-DE



**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU L'ARTICLE L141-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE ;
- CONSIDERANT QUE CETTE PORTION NE PRESENTE AUCUN INTERET POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE LE DECLASSEMENT DE CE DELAISSE DE VOIE COMMUNALE A STORLES ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_36**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : URBANISME – VENTE D'UN TERRAIN A STORLES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis des Domaines en date du 2 mai 2019 ;

Ce délaissé de terrain sera vendu au tarif de 5 €/m<sup>2</sup>.

La superficie est d'environ de 120 m<sup>2</sup>.

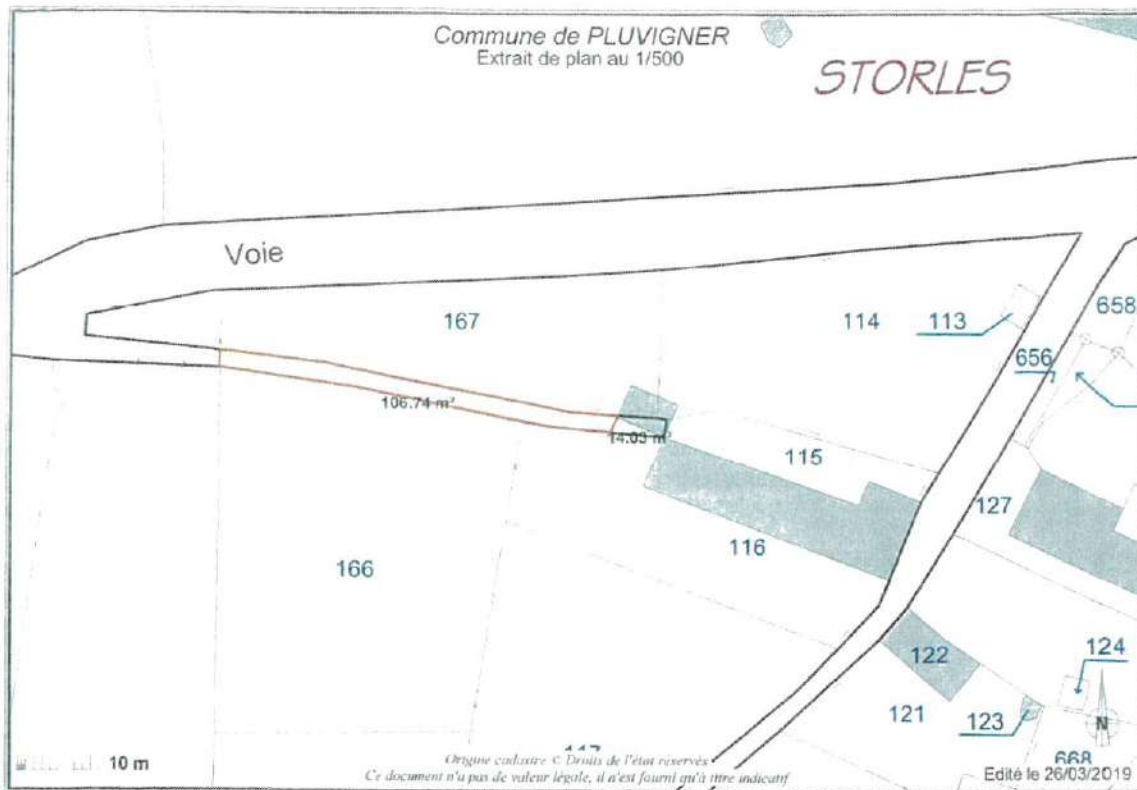
Les acquéreurs sont M. Yann BOURDIN-ROBIC et Mme Michèle ROBIC-BOURDIN.

Envoyé en préfecture le 09/05/2019

Reçu en préfecture le 09/05/2019

Affiché le 13/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_36-DE



**VOTE :** LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU L'ESTIMATION DES DOMAINES EN DATE DU 2 MAI 2019 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE LA CESSION DE CE DELAISSE DE TERRAIN A STORLES DE 120 M<sup>2</sup> ENVIRON POUR UN MONTANT DE 600 € ENVIRON ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE CESSION SONT A LA CHARGE DES ACQUEREURS ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES :** 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



Le 02/05/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN**

**PÔLE DE GESTION FISCALE**

**SERVICE DU DOMAINE**

**CITÉ ADMINISTRATIVE**

**13, Avenue Saint-Symphorien**

**C.S 22 510**

**56 020 VANNES CEDEX**

**Téléphone : 02.97.01.50.50.**

Service du Domaine

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Fabienne OCHS

Téléphone : 02.97.01.51.59.

Courriel : [fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. LIDO : 2019- 177V0288

MAIRIE de PLUVIGNER

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE**

**ADRESSE DU BIEN : « STROLES », PLUVIGNER**

**VALEUR VÉNALE : 600 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

MAIRIE de PLUVIGNER

**2 – Date de consultation**

: 05/04/2019

**Date de réception**

: 05/04/2019

**Date de visite**

:

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 05/04/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un chemin communal au propriétaire voisin.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Chemin communal bordé d'un talus situé au lieu-dit « Storles » à Pluvigner, de 120 m<sup>2</sup>.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : Commune de PLUVIGNER

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

En zone agricole au PLU en vigueur.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur du bien est déterminée selon la méthode par comparaison.

Elle est estimée à 600 €

Marge de 10 %

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le D.D.F.I.P.  
et par délégation, l'Inspectrice des Finances Publiques



Fabienne OCHS

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_37**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**M. GAUTER Jean-Pierre ne prend pas part au vote.**

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : URBANISME – ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU VORLEN

Dans le cadre de l'aménagement futur de logements dans le secteur du Vorlen au nord de la rocade, la gestion des eaux pluviales sera une problématique à traiter.

Particulièrement, un bassin de rétention des eaux pluviales sera à réaliser.

Une discussion a été engagée avec les conjoints GUILLO (Mme Danielle GUILLO-CHEVILLER et Mme Marie France GUILLO-GAUTER) afin d'acquiescer la parcelle cadastrée AO 553 d'une superficie de 1 871 m<sup>2</sup> qui permettrait la réalisation de cet ouvrage.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 28/05/2019

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_37-DE

Le prix proposé est de 35 000 €.





2019/

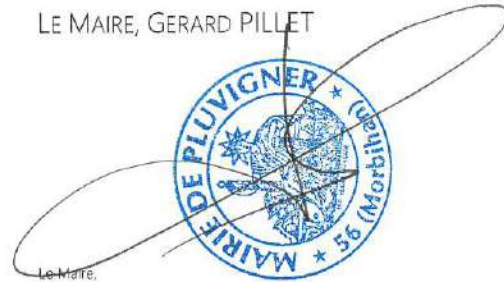
**VOTE** : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- APPROUVE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AO 553 D'UNE SUPERFICIE DE 1 871 M<sup>2</sup> POUR UN MONTANT DE 35 000 € ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CETTE ACQUISITION SONT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

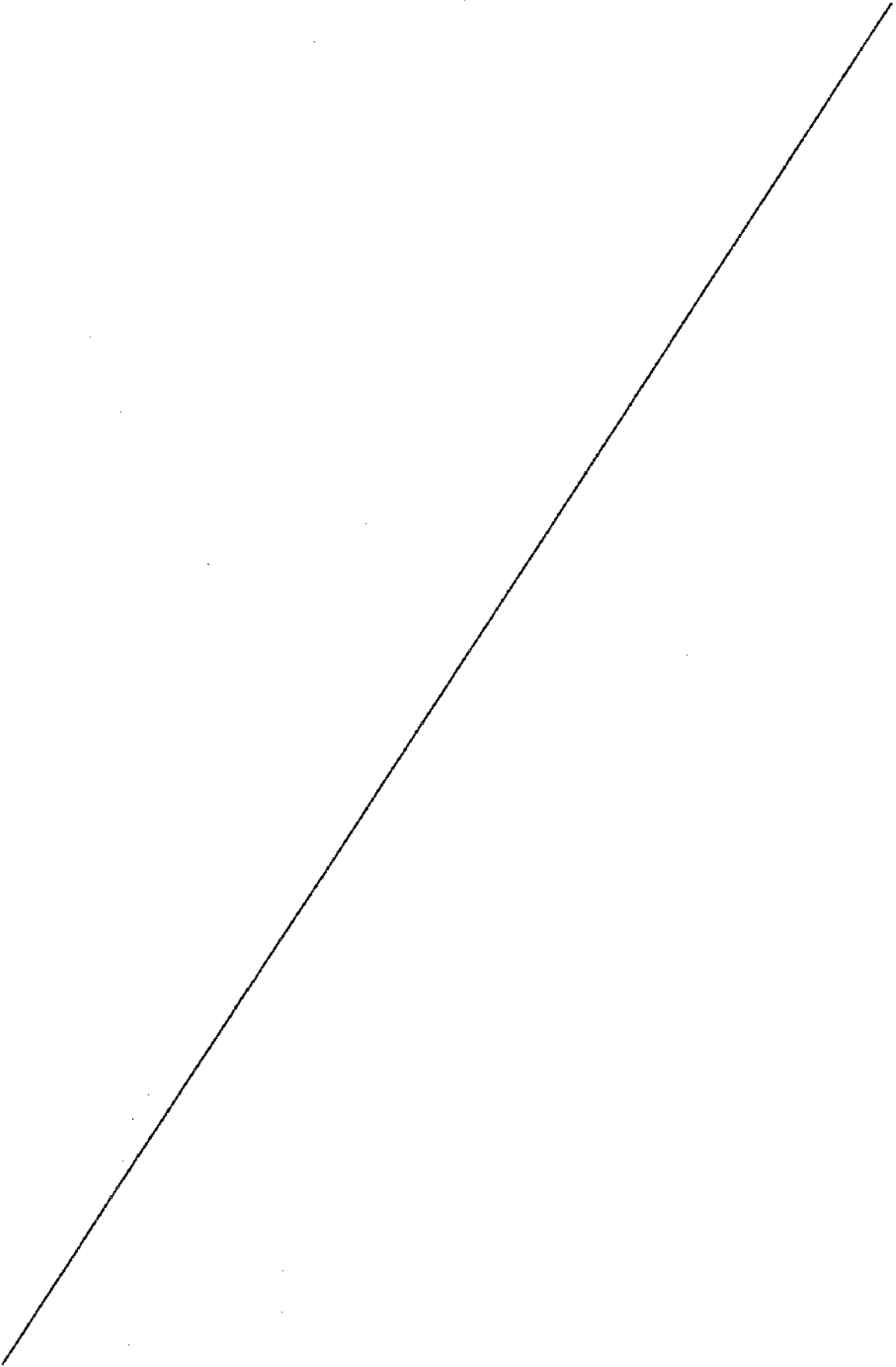
**VOTES** : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019  
Reçu en préfecture le 16/05/2019  
Affiché le **28/05/2019**  
ID : 056-216801774-20180425-DEL2019\_03\_37-DE



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_43**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : URBANISME – ÉCHANGE DE TERRAIN A BIEUZY-LANVAUX – RECTIFICATIF

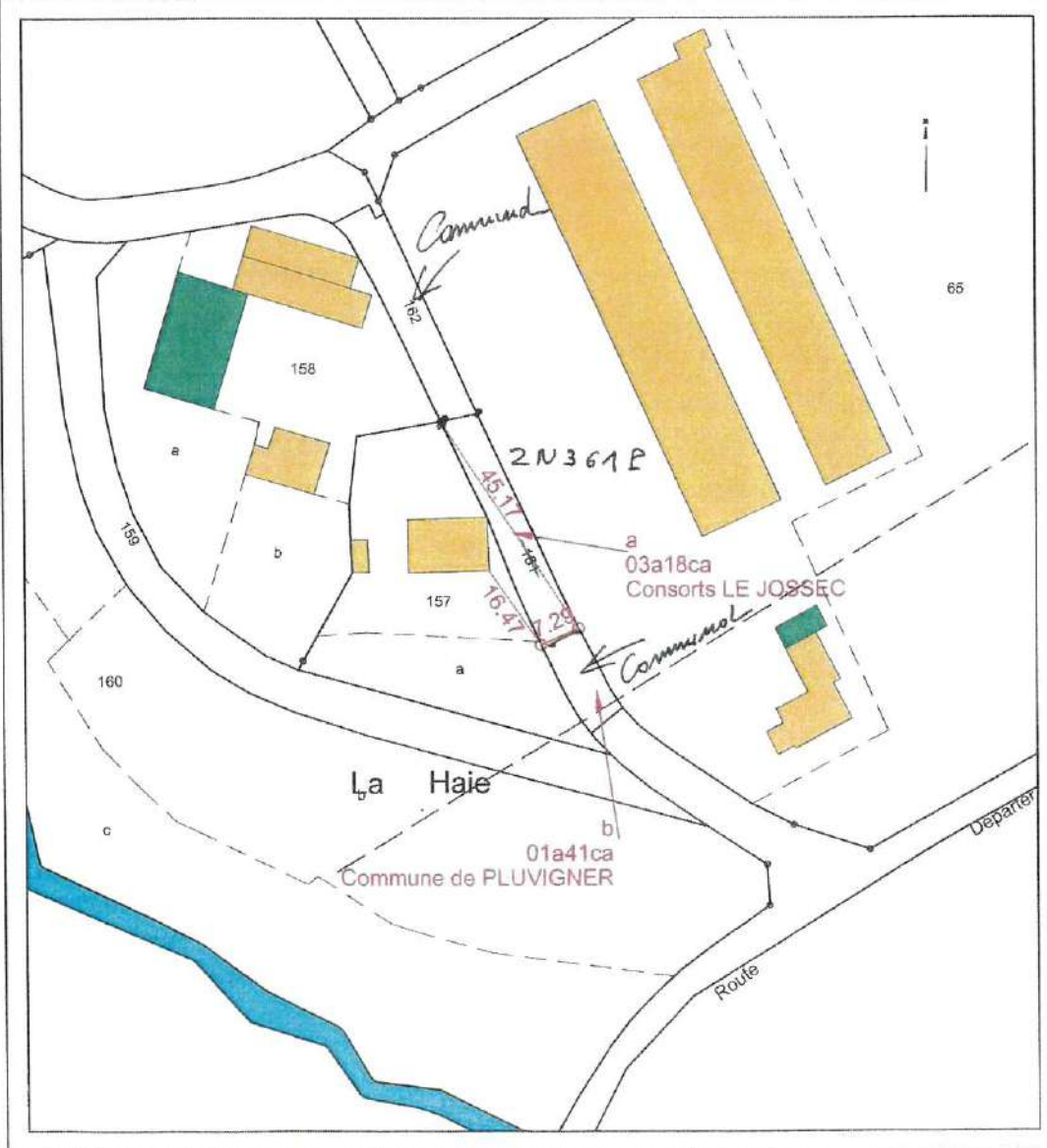
À Bieuzy-Lanvaux, dans le secteur de la Haie, la voie communale a été déviée.

Il convient de régulariser cet échange en cédant l'emprise communale de l'ancien tracé et d'acquérir celle du nouveau.

Parcelles :

- Conservation par la commune de la parcelle ZN 162 (316 m<sup>2</sup>) ;
- Echange de la parcelle ZN 161a (318 m<sup>2</sup>) ;
- ZN 159 (1 333 m<sup>2</sup>) : les propriétaires sont M. LE JOSSEC Philippe, Mme LE JOSSEC Evelyne, et M. LE JOSSEC BRUNO

Commune : 56177 Pluvigner	<b>MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL</b> D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le ..... A ..... Par .....	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICATION</b>                  (Art. 25 du décret n° 56 471 du 30 avril 1955)</p> Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : 27/05/2019..... effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M ..... géomètre à ..... Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A. GRANDCHAMP....., le 31/05/2019.....	Document dressé par Vincent LINGRAY..... à GRANDCHAMP..... Date 31/05/2019..... Signature :
Section : ZN Feuille(s) : 01 Qualité du plan : P5 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 12/11/2003		
<p><small>(1) Foyer les mentions utiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise géométrique par acte de jury, dans le cas contraire la formule B ou C est applicable. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien titulaire du diplôme, etc...). (3) Présenter les noms et qualités de signataires et s'il est différent du propriétaire (marchandises, avocat représentant qualité de l'usager propriétaire).</small></p>		





2019/

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE L'ECHANGE A TITRE GRATUIT DE CE TERRAIN ;**
- **DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CET ECHANGE SONT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE ;**
- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.**

*Cette délibération annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2019\_03\_38 pour erreur informatique.*

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PELLETIER

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

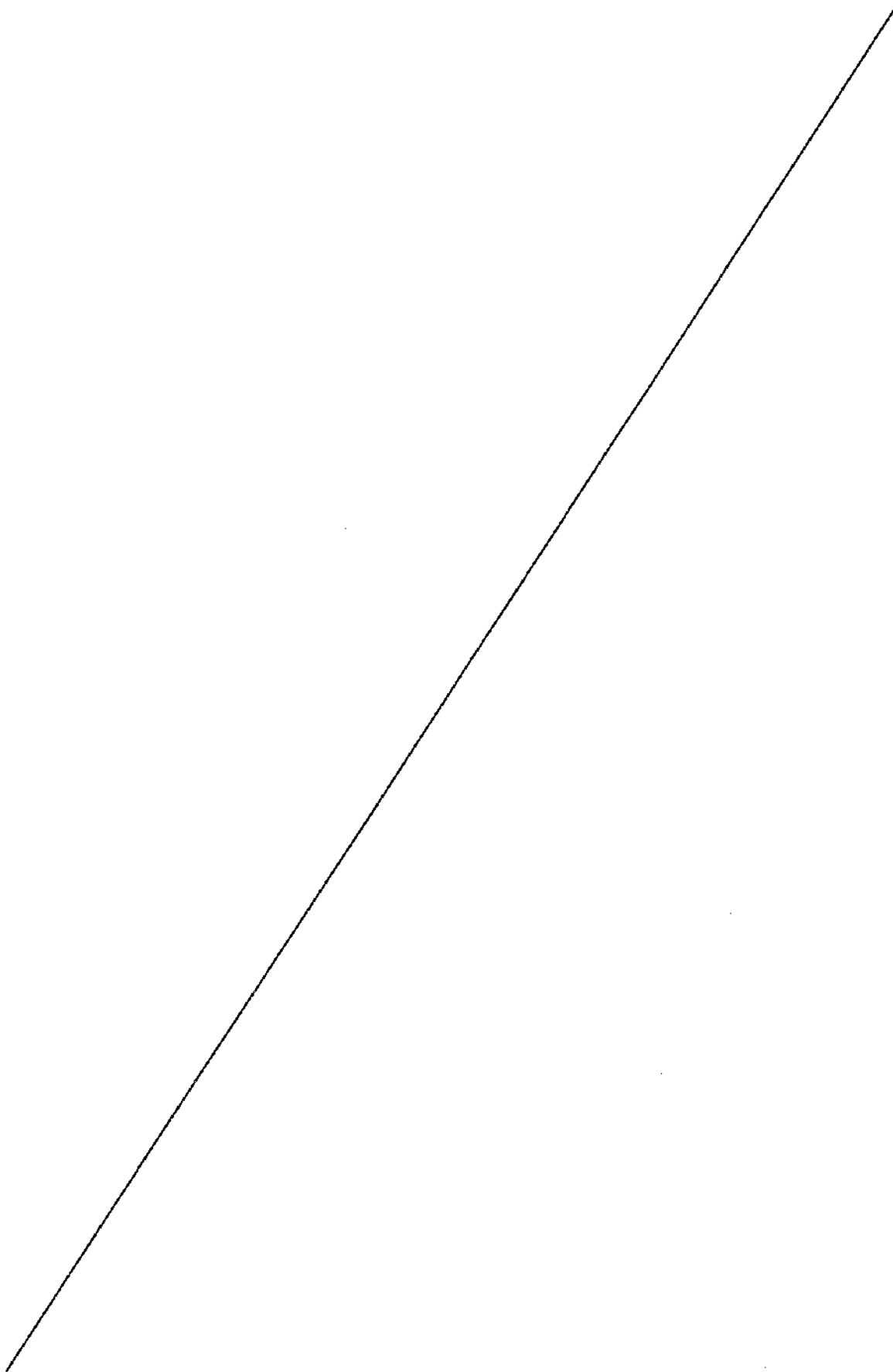
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 13/06/2019

Reçu en préfecture le 13/06/2019

Affiché le **13/06/2019**

ID : 058-215601774-20190425-DEL2019\_03\_43-DE



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_39**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETARE DE SEANCE :** GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 18 avril 2019

**OBJET :** URBANISME – ÉCHANGE AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DU MORBIHAN A LA MADELEINE

Le principe de l'échange de terrains avec le Diocèse de Vannes avait été validé lors du conseil municipal du 28 septembre 2017.

« La commune est propriétaire d'une bande de terrain en continuité du parc de la Madeleine.

Des toilettes publiques y ont été implantées mais ne servent plus aujourd'hui, des toilettes seront réalisées sur le parc lui-même.

L'échange de ce terrain avec le Diocèse de Vannes, qui mène un aménagement de lotissement sur la parcelle voisine, est envisagé.

La partie revenant à la commune se situe à l'entrée du parc qui pourrait alors être agrandie. »





2019/

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU L'ESTIMATION DES DOMAINES EN DATE DU 29 AOUT 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- AUTORISE CET ECHANGE DE TERRAINS EVALUE A 9 040 € ;
- DIT QUE LES FRAIS AFFERENTS A CET ECHANGE SERONT PARTAGES ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DIOCESAINE DU MORBIHAN ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT CORRESPONDANT.

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

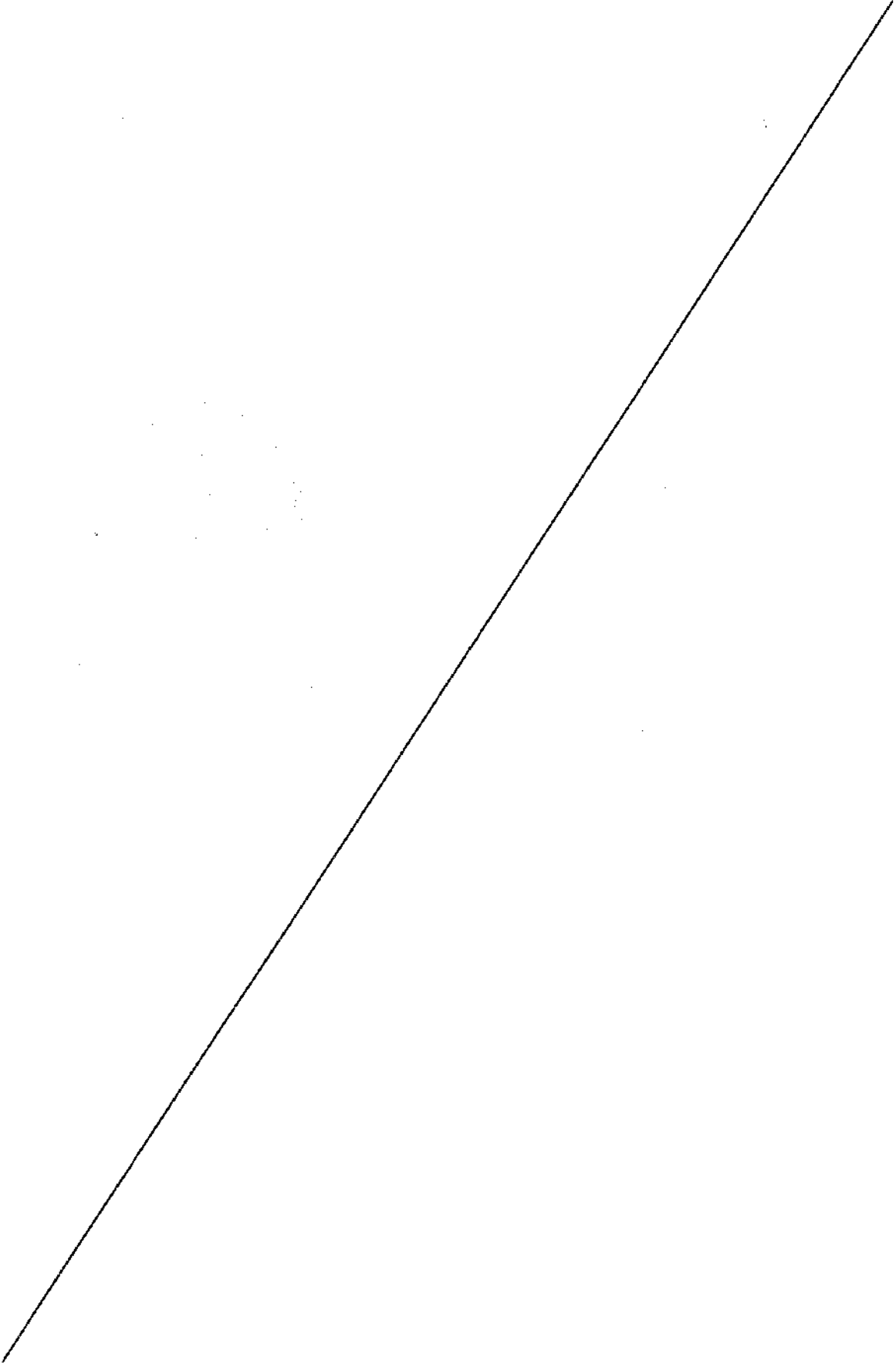
VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 16/05/2019  
Reçu en préfecture le 16/05/2019  
Affiché le **28/05/2019**  
ID : 058-215601774-20190425-DEL2019\_03\_38-DE



Le 29/08/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Du MORBIHAN

FRANCE DOMAINE 56

35, boulevard de la Paix

B.P. 510

56 019 VANNES CEDEX

Téléphone : 02.97.68.42.90.

Service du Domaine

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Fabienne OCHS

Téléphone : 02.97.68.42.96.

Courriel : [fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fabienne.ochs@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. LIDO : 2017-177V0595

MAIRIE de PLUVIGNER

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE**

**ADRESSE DU BIEN : 10 RUE DE LA MADELEINE, PLUVIGNER**

**VALEUR VÉNALE : 29 000 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

MAIRIE de PLUVIGNER

**2 – Date de consultation**

: 08/08/2017

**Date de réception**

: 10/08/2017

**Date de visite**

:

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 29/08/2017

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une parcelle

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelle cadastrée section AI 406 de 267 m<sup>2</sup> sise 10 rue de la Madeleine à Pluvigner.

Terrain de forme oblongue sur lequel figure un petit bâtiment en pierre sous ardoises à usage de toilettes publiques, actuellement inutilisées.

### 5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : Commune de PLUVIGNER

### 6 - URBANISME ET RESEAUX

En centre-bourg

### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur du bien est déterminée selon la méthode par comparaison.

Elle est estimée à 110 €/m<sup>2</sup>, soit, pour 267 m<sup>2</sup>, une valeur de 29 370 €, arrondie à 29 000 €.

Marge de 10 %

### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le D.D.F.I.P.  
et par délégation, l'Inspectrice des Finances Publiques



Fabienne OCHS



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

**N° DEL2019\_03\_40**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 25 avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane.

**2 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 18 avril 2019

**OBJET** : ENVIRONNEMENT – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) GOLFE DU MORBIHAN ET RIA D'ETEL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Golfe du Morbihan et Ria d'Étel ;

**Vu** les articles L212-5-1 et 2 du Code de l'environnement ;

**Considérant** que le projet de SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 24 janvier 2019 ;

**Vu** l'article L212-6 du Code de l'environnement ;

**Vu** l'avis de la commune sollicité par courrier du 12 février 2019,

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le **28/05/2019**

ID : 056-215601774-20190425-DEL2019\_03\_40-DE

**VOTE** : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE DONNER UN AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE SAGE VALIDE LE 24 JANVIER 2019. (CF. ANNEXE DEL2019\_03\_40 ET ANNEXE DEL2019\_03\_40 BIS)

A PLUVIGNER, LE 25.04.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES** : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.